

# Attentes envers les fournisseurs d'ADM



ADM est consciente qu'elle doit entretenir de saines relations avec ses fournisseurs pour garantir son succès et s'efforce donc de favoriser des relations d'affaires mutuellement enrichissantes, qui se fondent sur les normes éthiques les plus élevées. ADM choisit ses fournisseurs en prenant soin de vérifier qu'ils souscrivent au même engagement qu'elle en matière d'intégrité. Il est attendu des fournisseurs d'ADM qu'ils mènent leurs activités d'une façon équitable et éthique ainsi qu'en constante conformité avec l'ensemble des lois et règlements applicables. De plus, les fournisseurs doivent comprendre et respecter les principes énoncés ci-dessous.

- **Corruption** – ADM interdit la corruption sous toutes ses formes et s'attend à ce que ses fournisseurs fassent de même. Cela signifie que les fournisseurs doivent s'abstenir d'offrir ou d'accepter des pots-de-vin ou d'autres paiements contraires à l'éthique lorsqu'ils traitent avec un représentant d'un gouvernement ou toute autre entreprise. Les fournisseurs doivent respecter en tout temps la [U.S. Foreign Corrupt Practices Act](#) de même que les lois locales pertinentes qui interdisent la corruption commerciale et des fonctionnaires. ADM exige des fournisseurs qu'ils se soumettent à son processus de vérification préalable avant d'interagir avec un représentant d'un gouvernement en son nom.
- **Registres financiers et d'entreprise** – ADM compte sur ses fournisseurs pour tenir des comptes, des documents et des registres financiers exacts au regard de leur relation d'affaires avec la société. Les fournisseurs doivent rendre compte de tous les paiements (y compris pour les cadeaux, les repas, les invitations ou toute autre chose de valeur) effectués au nom d'ADM ou à partir de fonds fournis par ADM. Les fournisseurs doivent présenter la preuve pertinente de cet exercice à ADM lorsqu'il y a demande en ce sens. Les fournisseurs pourraient également devoir conserver certains documents relatifs à la salubrité des aliments et à la traçabilité des produits (mappage de l'origine).
- **Invitations, repas et cadeaux d'affaires** – Les fournisseurs doivent éviter d'offrir des voyages, des repas à répétition ou des cadeaux coûteux aux employés d'ADM. De petites marques de reconnaissance d'une valeur nominale et des repas dans le cours normal de la relation d'affaires sont acceptables. Les cadeaux en espèces ou en quasi-espèces, notamment les cartes-cadeaux, sont interdits.
- **Conflits d'intérêts** – Les employés d'ADM ne doivent avoir aucun intérêt financier ou lien d'emploi à l'égard d'un fournisseur qui peut entrer ou sembler entrer en conflit avec leur obligation d'agir dans l'intérêt supérieur d'ADM. Si un membre de la famille (conjoint, enfant, père, mère, frère, sœur, grand-père, grand-mère, belle-mère, beau-père, belle-sœur, beau-frère, petite-fille ou petit-fils) d'un employé d'un fournisseur est un employé d'ADM ou si un fournisseur entretient un autre type de relation avec un employé d'ADM qui pourrait constituer un conflit d'intérêts, le fournisseur doit en faire part à ADM ou s'assurer que l'employé d'ADM le mentionne. Il est inévitable que des liens d'amitié se tissent entre les fournisseurs et des employés d'ADM, et ces relations sont acceptées dans la mesure où elles n'ont pas pour but d'influer sur les décisions d'affaires.
- **Droits de la personne et responsabilité environnementale** – ADM s'attend à ce que ses fournisseurs respectent le principe de liberté syndicale et de négociation collective, appuient la diversité et l'égalité des chances au travail et fassent la promotion de la santé et de la sécurité de toutes les parties. Les fournisseurs doivent également respecter les lois en matière d'heures de travail, de traitements et de salaires, de traite de personnes et de prévention du travail des enfants et du travail forcé. Les fournisseurs doivent mener leurs activités conformément à l'engagement d'ADM à l'égard de l'environnement.
- **Protection des renseignements** – Les fournisseurs doivent sécuriser et protéger les renseignements confidentiels au sujet d'ADM obtenus dans le cadre de la relation d'affaires. Aussi, les fournisseurs ne doivent pas transmettre à un employé d'ADM des renseignements sur une autre entreprise s'ils sont soumis à un accord ou une obligation légale de non-divulgaration.
- **Sécurité et qualité des produits** – ADM exige de ses fournisseurs qu'ils livrent des produits et services qui sont sécuritaires, adaptés aux spécifications avancées et convenues ainsi que conformes à l'ensemble des lois et règlements applicables.
- **Sanctions commerciales** – ADM demande à ses fournisseurs de respecter les lois et règlements applicables en matière de sanctions commerciales dans les pays où la société fait affaire. En ce qui a trait à la relation d'affaires avec ADM, les fournisseurs doivent s'abstenir d'effectuer quelque transaction que ce soit avec une partie ou un pays sanctionné (à moins d'une autorisation de la part du service juridique d'ADM) ou de faire appel à un tiers pour mener des activités qui ne peuvent être exercées légalement directement en raison des sanctions commerciales existantes.
- **Signalement d'une possible inconduite** – Les fournisseurs peuvent adresser leurs questions ou préoccupations à ADM par la poste : C. P. 1470, Decatur (Illinois), É.-U. 62525; par courriel : [compliance@adm.com](mailto:compliance@adm.com); par téléphone : 1-800-637-5843, poste 4929; ou en ligne : [www.theadmwayhelpline.com](http://www.theadmwayhelpline.com). Les signalements sont anonymes dans la mesure permise par la loi.